

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 25 septembre 2023

Délibération n° 2023-1876

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Approbation du dispositif Agr'Eau pour accompagner les exploitations agricoles dans le développement de pratiques agroécologiques afin de préserver l'eau, la biodiversité et s'adapter au changement climatique

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 septembre 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Chihi, M. Cochet, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Crédoz, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), M. Cohen (pouvoir à M. Quiniou), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon), Mme Crespy (pouvoir à M. Petit), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Edery (pouvoir à Mme Sechaud), M. Geourjon (pouvoir à Mme Sibeud), M. Marion (pouvoir à Mme Popoff), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Conseil du 25 septembre 2023**Délibération n° 2023-1876**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole - Approbation du dispositif Agr'Eau pour accompagner les exploitations agricoles dans le développement de pratiques agroécologiques afin de préserver l'eau, la biodiversité et s'adapter au changement climatique

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2023, exposant ce qui suit :

Par délibération n° 2022-1411 du 12 décembre 2022, la Métropole de Lyon a approuvé le projet agro-environnemental et climatique (PAEC) de l'agglomération lyonnaise pour la période 2023-2029 pour un montant total de 3 818 815 € sur 7 ans. Tenant compte des spécificités du territoire, ce projet s'articule autour des principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité.

Compte tenu de l'impossibilité actuelle pour les collectivités de cofinancer les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), et en raison de l'absence de base légale justifiant leur intervention dans ce domaine, un grand nombre de mesures qui devaient être ouvertes sur le territoire avec un cofinancement par la Métropole n'ont pas pu l'être. Du fait de la difficulté des autres mesures, restant ouvertes avec un financement de l'État ou de l'Agence de l'eau, et de la mauvaise expérience de certains agriculteurs avec les précédentes MAEC, cela a conduit à un nombre de signatures de contrat très faible.

Aussi, tout en restant dans le cadre du projet visant à répondre aux principaux enjeux que constituent le maintien de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité, il est proposé au Conseil d'approuver la mise en place d'un dispositif complémentaire aux MAEC. Cette nouveauté dans le dispositif permettrait de mobiliser d'autres leviers d'action pour accompagner les exploitations agricoles dans l'adoption de pratiques agroécologiques visant la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique.

Ce dispositif, intitulé Agr'Eau, sera porté par la Métropole de Lyon qui pourra s'appuyer sur les partenaires avec lesquels elle conventionne. Il est à noter que la Métropole sollicite un soutien financier des actions auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et de la Compagnie nationale du Rhône pour la mise en œuvre du dispositif, objet de la présente délibération.

I - Objectifs et principes d'action du dispositif

Les principaux objectifs sont les suivants :

- accompagner les élevages du territoire dans leur adaptation au changement climatique,
- accompagner les systèmes d'exploitation grandes cultures dans la progression des pratiques de désherbage mécanique et le développement des couverts végétaux d'intercultures pour agir sur l'eau, la biodiversité et le climat,
- prévenir le ruissellement agricole et l'érosion dans les secteurs à enjeux,

- favoriser le développement et la gestion durable des haies en milieu agricole,
- développer les espaces dédiés à la biodiversité dans les milieux agricoles, en particulier à l'interface avec les milieux urbains,
- maintenir des milieux ouverts, en particulier dans les Monts d'Or.

La mise en œuvre de ce programme vise à :

- faire émerger des groupes d'agriculteurs engagés durablement sur chacune de ces thématiques,
- mener des actions remplissant plusieurs fonctions bénéfiques (pour la qualité de l'eau, la biodiversité, la qualité de l'air etc.),
- promouvoir des leviers d'actions ayant une double portée, à la fois de court terme pour répondre à des problématiques affectant les exploitations agricoles (érosion des sols, manque d'eau, entretien des haies, etc.), et de long terme pour répondre à des enjeux plus globaux (adaptation au changement climatique, préservation de la qualité de l'eau, ralentissement du cycle de l'eau, amélioration de la biodiversité, stockage de carbone, etc.).

II - Programme d'actions

Le programme d'actions d'Agr'Eau se découpe en plusieurs volets dont les principes sont présentés ci-après :

1° - Volet élevage

Il s'agit d'accompagner les élevages métropolitains dans l'adaptation de leurs systèmes au changement climatique et en particulier à la bonne gestion des fourrages et de l'eau, individuellement et collectivement.

Les exploitations d'élevage (hors élevage équin) dont le siège d'exploitation ou un minimum de 30 % de leur surface agricole utile se trouve sur le territoire métropolitain, pourront bénéficier de l'analyse individuelle de système financée par la Métropole dans le cadre du marché d'animation du PAEC. Elles devront s'engager à participer au moins à l'une des sessions collectives proposées dans le cadre de l'accompagnement collectif. Des techniciens et experts de différentes structures seront mobilisés pour sensibiliser et former les éleveurs à l'adaptation au changement climatique en élevage, lors de journées techniques qui seront également ouvertes aux éleveurs des territoires voisins.

2° - Volet grandes cultures

Il s'agit d'accompagner les exploitations céréalières du territoire dans le développement des pratiques de désherbage mécanique, d'une part, à travers un programme porté par Eau du Grand Lyon - la Régie, et dans le développement de couverts végétaux d'intercultures à plus forte valeur ajoutée pour les enjeux d'infiltration de l'eau, de qualité de l'eau et de climat, d'autre part.

Pour cette action concernant la couverture des sols, la Métropole déploiera avec Eau du Grand Lyon - la Régie un dispositif expérimental de soutien à l'implantation de couverts intermédiaires répondant aux enjeux fixés par la Métropole dans des secteurs d'intérêt choisis avec la Régie de l'eau.

Un travail sera mené également avec Eau du Grand Lyon - la Régie et les partenaires agricoles sur les conditions de développement d'une production de semences pour ces couverts par les agriculteurs en autonomie.

3° - Volet infiltration et rétention d'eau

Afin de restaurer la capacité d'infiltration et de rétention de l'eau dans les sols, des mesures et pratiques agricoles adaptées doivent être mises en place à l'échelle des bassins versants.

La Métropole accompagnera les agriculteurs dans les secteurs à enjeu, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, à travers des conventions engageant les agriculteurs sur un maximum de 5 ans au respect d'un cahier des charges, en échange d'une compensation financière versée par la Métropole, adossée au régime d'aide des minimis agricoles. Des conventions pourront prévoir la mise en test d'actions innovantes qui n'ont pas fait l'objet jusqu'alors de mesures agro-environnementales et climatiques.

Trois secteurs prioritaires seront ciblés dans un premier temps pour organiser des temps de travail collectif avec les agriculteurs pour définir et situer les mesures à engager sur chaque secteur : Genay-Montanay, Saint-Priest et Feyzin.

L'approbation des mesures et des conventions avec les agriculteurs fera l'objet d'une délibération ultérieure.

4° - Volet gestion des haies bocagères

La plantation de haies en milieu agricole se heurte, la plupart du temps, à la question de leur entretien une fois plantées, qui est perçue comme une charge supplémentaire par les agriculteurs, s'ajoutant à la perte d'espace et aux difficultés de passage des engins agricoles.

Les haies sont pourtant de véritables atouts, tant pour le territoire d'un point de vue climatique, paysager et écologique, que pour les systèmes agricoles au regard des services écosystémiques qu'elles peuvent apporter.

Il y a donc un véritable enjeu à développer et favoriser le développement de haies en secteur agricole. Ceci nécessite donc une action permettant une meilleure compréhension et appropriation de ce que sont les haies.

Ainsi, la Métropole veillera-t-elle à faciliter la mise à disposition des éléments de sensibilisation aux intérêts agronomiques des haies et de formation à la gestion durable et adaptée des haies pour maximiser leurs services écosystémiques (attractivité des auxiliaires de culture, brise-vent, dépollution, infiltration de l'eau, lutte contre l'érosion, production de biomasse, etc.).

Mission Haies Auvergne-Rhône-Alpes est une association d'expertise reconnue qui cherche à développer des partenariats avec des territoires afin de les accompagner dans des stratégies de plantations et de gestion durable des haies bocagères : la Métropole veillera donc à structurer un partenariat avec cette association et cherchera à accompagner les agriculteurs de façon individuelle et collective en lien, également, avec des structures locales d'animation agricole.

L'action portée devra permettre :

- l'appropriation et la compréhension du rôle et de la place des haies dans les systèmes de production, les modes de gestion à adapter selon les objectifs visés, le matériel à utiliser etc. et la réalisation de diagnostics individuels de plantation et/ou de gestion durable des haies champêtres dans les exploitations,

- la recherche et la prospection des sources de valorisation locale du bois de haies, afin de favoriser la dynamique de plantation par les agriculteurs.

5° - Volet biodiversité agricole

Face à l'érosion de la biodiversité dans le milieu agricole, des mesures d'accompagnement sont à proposer aux agriculteurs pour favoriser le retour de la biodiversité au champ et la préservation des continuités écologiques.

La Métropole porte déjà plusieurs actions contribuant à cela, notamment avec le marathon de la biodiversité qui finance la plantation de haies et de mares, et les projets espaces naturels sensibles qui accompagnent certaines actions agricoles favorables à la biodiversité.

Il est donc proposé d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de couverts favorables à la biodiversité en bordures de parcelles, en particulier dans les franges urbaines et dans les secteurs prioritaires vis-à-vis de l'avifaune préconisés par la Ligue pour la protection des oiseaux.

Le cahier des charges proposé aux agriculteurs veillera à intégrer des conditions permettant de maximiser les effets positifs pour la biodiversité à travers le choix des espèces et des modalités de gestion, et engagera les agriculteurs durant 5 ans.

Il est proposé d'attribuer un montant d'aide à l'hectare de 450 € pour l'implantation et de 250 € par an pour le maintien.

Le soutien financier de la Métropole sera adossé au régime d'aide des minimis agricoles.

L'approbation des conventions engageant les agriculteurs à l'implantation et au maintien de ces couverts fera l'objet de délibérations ultérieures.

L'animation du dispositif sera portée avec les partenaires du PAEC de la Métropole pour mobiliser les agriculteurs, sélectionner les surfaces à engager, et accompagner par des temps collectifs sur les modes de gestion pour assurer la pérennité de ces couverts et favoriser la biodiversité.

6° - Volet maintien de milieux ouverts

Certains secteurs de la Métropole sont concernés par des problématiques de maintien des milieux et paysages ouverts, comme dans le massif des Monts d'Or. Afin de valoriser les efforts des exploitants pour maintenir dans leur système d'exploitation des parcelles considérées comme peu productives et dont les coûts de production peuvent être élevés et, ainsi, maintenir des paysages ouverts et riches en biodiversité, la Métropole proposera un soutien financier annuel reconductible aux agriculteurs s'engageant à respecter le cahier des charges défini pour l'entretien de ces espaces.

La mesure proposée implique un mode de gestion par pâturage (hors équin) ou par fauche pour la production de foin, avec la réalisation de travaux d'entretien des ligneux pendant la période du 10 juin au 28 février. Il est attendu un recouvrement des ligneux inférieur à 20 % de la surface engagée.

L'aide versée par la Métropole sera adossée au régime des minimis agricoles, pour un montant annuel de 170 € par hectare, dans la limite de 6 000 €/an par exploitation (et 10 000 €/an maximum pour les groupements agricoles d'exploitation en commun).

L'approbation des aides et des conventions avec les agriculteurs fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Sur le périmètre des Monts d'Or, le suivi annuel des surfaces engagées sera réalisé par le Syndicat mixte plaine Monts d'Or.

III - Budget prévisionnel

Ce programme d'actions représente un montant total à engager de 1 273 880 € sur la période 2023-2026 répartis selon le budget prévisionnel suivant :

Dépenses prévisionnelles	Montant (en €)
volet élevage	40 000
accompagnement individuel - analyses systèmes	25 000
accompagnement collectif - formations, journées techniques, etc.	15 000
volet grandes cultures	70 000
achat de semences de couverts intermédiaires favorables à l'eau et la biodiversité	40 000
animation et mise en place du dispositif, accompagnement pour son autonomisation	30 000
volet ruissellement	285 880
accompagnement des groupes d'agriculteurs	20 280
soutien financier aux mesures visant à l'infiltration et la rétention d'eau	250 000
accompagnement à l'expérimentation	15 600
volet haies	78 000
accompagnement individuel des exploitations	39 000
accompagnement collectif : formations, démonstrations, journées techniques	26 000
prospective et pistes de valorisation	13 000
programme biodiversité	550 000 €
accompagnement individuel et collectif du dispositif	40 000 €
soutien financier à l'implantation des couverts favorables à la biodiversité	135 000 €
soutien financier au maintien des mesures par les agriculteurs	375 000 €
volet maintien des milieux ouverts	250 000
soutien financier aux mesures de maintien des milieux ouverts	250 000
Total	1 273 880

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve le dispositif Agr'Eau Eco, pour un montant global de 1 273 880 € à engager entre 2023 et 2026.

2° - Autorise le Président de la Métropole à déposer tout dossier de demande de subvention et accomplir toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre dudit dispositif.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 65 réparties selon l'échéancier suivant :

- 55 000 € en 2023,
- 381 240 € en 2024,
- 296 990 € en 2025,
- 228 150 € en 2026,
- 175 000 € en 2027,
- 137 500 € en 2028.

sur l'opération n° 0P27O5094A.

4° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2023 et suivants - chapitre 74 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 26 septembre 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230925-309714-DE-1-1 Date de télétransmission : 26 septembre 2023 Date de réception préfecture : 26 septembre 2023
